

Planification des services documentaires québécois

The planning of library resources in Quebec

Planificación de los servicios documentales quebequenses

Réal Bosa

Volume 28, numéro 2, avril-juin 1982

Les réseaux documentaires au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053742ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053742ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bosa, R. (1982). Planification des services documentaires québécois. *Documentation et bibliothèques*, 28(2), 49–55. <https://doi.org/10.7202/1053742ar>

Résumé de l'article

La planification nationale des services documentaires est une notion relativement nouvelle. Au Québec, l'idée de planification a évolué depuis les années 1960 en fonction des rôles dévolus respectivement à l'Etat et à la profession.

Le Québec n'a pas de structure administrative gouvernementale regroupant l'ensemble des bibliothèques. L'Etat intervient par ses ministères avec le concours des services gouvernementaux qui administrent les programmes de subvention et établissent les normes de fonctionnement. Les universités, plus autonomes, ont leurs propres structures de concertation.

La profession, au départ, préconisait une prise en charge par les bibliothèques de leur propre développement et la mise sur pied d'un organisme indépendant de concertation. Une *Rencontre de la bibliothéconomie québécoise* en 1975 et une *Table ronde sur la planification des services documentaires québécois* en 1978 allaient modifier le débat et le porter à un niveau politique. La profession a depuis pressé les autorités gouvernementales d'établir une politique globale de la documentation et de mettre en place des structures nécessaires à la coordination.

L'Etat n'a répondu que partiellement, par une intervention sectorielle, à la demande de la profession. Il s'engageait en 1979 à créer auprès du Conseil de la politique scientifique une commission de l'information scientifique et technique.

Ayant connu un long cheminement, comme en beaucoup de pays, la planification des services documentaires au Québec demeure le fruit d'une démarche entreprise par la profession puis assumée par l'Etat en étroite concertation avec celle-ci.

Planification des services documentaires québécois

Réal Bosa*

Bibliothèque nationale du Québec
Montréal

La planification nationale des services documentaires est une notion relativement nouvelle. Au Québec, l'idée de planification a évolué depuis les années 1960 en fonction des rôles dévolus respectivement à l'Etat et à la profession.

Le Québec n'a pas de structure administrative gouvernementale regroupant l'ensemble des bibliothèques. L'Etat intervient par ses ministères avec le concours des services gouvernementaux qui administrent les programmes de subvention et établissent les normes de fonctionnement. Les universités, plus autonomes, ont leurs propres structures de concertation.

La profession, au départ, préconisait une prise en charge par les bibliothèques de leur propre développement et la mise sur pied d'un organisme indépendant de concertation. Une Rencontre de la bibliothéconomie québécoise en 1975 et une Table ronde sur la planification des services documentaires québécois en 1978 allaient modifier le débat et le porter à un niveau politique. La profession a depuis pressé les autorités gouvernementales d'établir une politique globale de la documentation et de mettre en place des structures nécessaires à la coordination.

L'Etat n'a répondu que partiellement, par une intervention sectorielle, à la demande de la profession. Il s'engageait en 1979 à créer auprès du Conseil de la politique scientifique une commission de l'information scientifique et technique.

Ayant connu un long cheminement, comme en beaucoup de pays, la planification des services documentaires au Québec demeure le fruit d'une démarche entreprise par la profession puis assumée par l'Etat en étroite concertation avec celle-ci.

The planning of library resources in Quebec

The planning of library resources at a national level is a relatively new idea. In Quebec, the concept of planning has evolved since the 60's in relation with the respective roles assumed by the state and the profession.

In Quebec, there is no bureaucratic structure grouping all libraries. The government's action is felt through its ministries in cooperation with the administrative services which manage the funding programs and set the operating standards. The universities enjoy more self-governance in planning, for they are independently organized.

The profession advocated at first that libraries take charge of their own development and that an independent coordinating structure be created. In 1975, a Meeting for Quebec Librarianship, and in 1978 a Round-Table Conference on the Planning of Library Services in Quebec would shift the issue to a political level. Since then, the profession has urged the authorities to establish a comprehensive policy for libraries and to set up the necessary structures for its coordination.

A partial response from the government has brought some action in certain areas. In 1979, the government undertook the creation of a Committee on scientific and technical information to work with the Council for scientific policy.

As in many countries, after much plodding along, the planning of library resources in Quebec remains the result of the representations of the profession which were taken up later on by the authorities, both working in close relation.

* L'auteur est coordonnateur des services publics à la Bibliothèque nationale du Québec

Planificación de los servicios documentales quebequenses

La planificación nacional de los servicios documentales es una noción relativamente nueva. En la provincia de Quebec la idea de planificación ha evolucionado desde los años 1960 en lo que se refiere a los papeles atribuidos respectivamente al Estado y a la profesión.

La provincia de Quebec no tiene una estructura administrativa gubernamental que reuna todas las bibliotecas. El Estado interviene por intermedio de sus ministerios con la participación de sus servicios gubernamentales que administran los programas de subvención y establecen las normas del funcionamiento. Las universidades más autónomas tienen sus propias estructuras de cooperación.

Al principio, la profesión preconizaba que las bibliotecas tomaran la responsabilidad de su propio desarrollo y la creación de un organismo independiente de cooperación. Una Reunión de la biblioteconomía quebequense en 1975 y una Mesa redonda sobre la planificación de los servicios documentales quebequenses en 1978 cambiaron el debate y lo llevaron a un nivel político. Desde entonces, la profesión ejerció una presión sobre las autoridades gubernamentales obligándolas a instituir una política global de la documentación y a establecer las estructuras necesarias para la coordinación.

El Estado respondió parcialmente con una intervención sectorial a la demanda de la profesión. En 1979, prometió al Consejo de la Política Científica una comisión de la información científica y técnica.

Después de un largo camino, la planificación de los servicios documentales en la provincia de Quebec, como resultado queda la puesta en marcha de algunas medidas por parte de la profesión y más tarde asumidas por el Estado en colaboración estrecha con aquélla.

Cet article vise essentiellement à retracer l'évolution de la profession et des milieux documentaires au Québec dans la perspective d'une planification nationale, à faire le point sur les résultats obtenus et à proposer quelques initiatives susceptibles de faire avancer le dossier.

Les retombées de l'expérience québécoise n'offrent rien de grandement spectaculaire à ce jour; les actions entreprises peuvent toutefois servir à d'autres nations dans la recherche et l'évaluation d'initiatives, compte tenu des structures gouvernementales et de l'organisation des services documentaires propres à chaque pays.

Un concept relativement nouveau: la planification

Les études théoriques sur la planification en général sont relativement récentes et remontent tout au plus à quelques décennies. Leur application (au niveau national et international) dans des secteurs variés: aménagement du territoire, développement économique, éducation, etc., ne s'est pas faite sans obstacles tant aux plans de la méthodologie que de l'acceptation dans les mentalités.

Appliquée aux bibliothèques, la planification connaît ses premiers défenseurs et théoriciens dans les années 1960¹. Dans la décennie qui

suivit, des expériences furent menées dans différents pays et des orientations majeures prises dans le cadre de la Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives. Cette Conférence organisée par l'Unesco, s'est tenue à Paris en 1974.

La mise sur pied de deux projets de grande envergure conçus à l'échelon mondial: le *Contrôle bibliographique universel* (CBU) et la *Disponibilité universelle des publications* (DUP), aura contribué à élargir le concept de planification au plan international.

Structures générales de l'organisation des services documentaires au Québec

Pour mieux comprendre l'évolution de la profession et de ses membres au Québec dans le sens d'une planification nationale et évaluer les actes concrets posés dans cette direction, il apparaît important de dresser un tableau, quoique succinct, de l'organisation générale des bibliothèques québécoises.

A la différence de certains pays, le Québec ne s'est jamais doté d'une superstructure administrative chargée de l'organisation et du développement des bibliothèques relevant de l'Etat ou subventionnées par lui. L'intervention de l'Etat dans ce domaine s'est effectuée sur une base sectorielle, c'est-à-dire par l'entremise des ministères et avec le concours de services gouvernemen-

1. J.E. Sabor, "Planning library services: conferences in Latin America", in *Encyclopedia of library and information science*, N.Y., Marcel Dekker, 1977, vol. 22, p. 315.

taux — ainsi le Service des bibliothèques publiques relevant du ministère des Affaires culturelles et le Service des bibliothèques d'enseignement relevant du ministère de l'Éducation (ce dernier disparu depuis peu) — ayant pour rôle d'élaborer et d'administrer des programmes de subventions, de conseiller les bibliothèques, d'établir des normes de fonctionnement et de fournir des avis à leurs ministères respectifs.

Puisque les universités sont pour la plupart des institutions privées (bien que très largement subventionnées par l'État), leurs bibliothèques n'ont, en fait, jamais accepté de transiger avec le ministère de l'Éducation par le biais du Service des bibliothèques d'enseignement. Pour des fins de concertation, elles ont créé leur propre structure à l'intérieur de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ), par la mise sur pied d'un sous-comité permanent des bibliothèques universitaires.

Les bibliothèques dites gouvernementales, dont le développement s'est accru de façon assez considérable ces dernières décennies, relèvent directement de chaque ministère, régie ou service gouvernemental. En 1972, fut créée une bibliothèque administrative centrale dont le mandat, réorienté en 1976, la conduisit à établir des services communs ainsi que des services centralisés de documentation et d'information accessibles à tous les ministères et organismes publics. Même si cette bibliothèque joue un rôle de premier plan, elle ne remplace pas les bibliothèques spécialisées des divers ministères mais complète plutôt les collections de celles-ci dans des domaines qui ne relèvent pas directement de leur compétence.

Pour sa part, la Bibliothèque nationale du Québec, de création assez récente (1968), relève du ministère des Affaires culturelles. Malgré son statut d'institution autonome face à l'ensemble des bibliothèques, la loi qui la régit lui permet de conclure des accords avec d'autres bibliothèques ou organismes gouvernementaux (article 6 de la loi). Elle est membre observateur au sein du sous-comité permanent des bibliothèques universitaires de la CREPUQ.

Dans le secteur de la santé, malgré les pressions exercées par la profession, le ministère des Affaires sociales, qui en subventionne les bibliothèques, n'a pas cru bon de créer jusqu'ici un service gouvernemental similaire à ceux mentionnés plus haut et chargé de promouvoir le développement des bibliothèques de ce secteur.

Si l'on complète ce tableau en se rappelant que les bibliothèques et les centres de documentation du secteur privé sont complètement autonomes, on constate que les bibliothèques québécoises constituent autant d'ensembles cloisonnés. Ce cloisonnement, voulu au niveau ministériel, se réflète au plan de l'organisation et du développement en région. S'y développent des bibliothèques et des centres de documentation relevant d'autant d'administrations différentes, sans structures formelles de type régional créées ou appuyées par l'État pour des fins de concertation ou de coordination.

Evolution de la profession et des milieux documentaires dans le sens d'une planification nationale

Il convient de remonter à l'année 1966, date où pour la première fois l'ACBLF² tenait un congrès annuel portant spécifiquement sur le thème de "La planification du développement des bibliothèques". Y furent présentés des textes fort évocateurs; l'un d'eux, celui de la conférence d'ouverture présentée par Paule Rolland-Thomas, traite en fait surtout de coopération entre les bibliothèques et évoque l'attitude qui prévalait à l'époque à l'égard du rôle de l'État:

Si nous acceptons la planification dans le sens défini par Robert, nous invoquons fort probablement un genre de dirigisme, voir d'étatisme dans toutes nos tâches professionnelles...³

La planification, c'est-à-dire la mainmise gouvernementale sur toutes nos activités professionnelles est-elle vraiment la solution? N'atteignerions-nous pas les mêmes objectifs par la coopération?⁴

Peu avant ce congrès par ailleurs, le président de l'ACBLF, Patrick Allen, précisait la nécessité d'une planification d'ensemble pour le Québec:

Sans un plan ordonné et concerté de développement, sans une coordination consentie des efforts, la croissance normale des bibliothèques sera compromise. Le coût d'aména-

2. Association canadienne des bibliothécaires de langue française devenue depuis l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED).
3. Paule Rolland-Thomas, "La coopération entre bibliothèques", in ACBLF, *La planification du développement des bibliothèques. Rapport des travaux du 22e congrès tenu à Moncton du 14 au 17 août 1966*, Montréal, 1966, p. 14.
4. *Ibid.*, p. 19.

gement impossible. Nous aboutirons à un chaos dont plusieurs générations souffriront.⁵

J'invite cependant tous les bibliothécaires à réfléchir sur la nécessité d'un plan concerté et librement consenti, non seulement entre bibliothèques d'une même catégorie (bibliothèques de régionales, de collèges et d'universités, etc.) mais entre bibliothèques de catégories différentes.⁶

L'auteur est explicite: "il faut donc planifier, il faut de la planification à l'échelle provinciale". Il souligne l'importance de la mise sur pied d'un organisme de planification pour l'ensemble du Québec, sans toutefois se référer au rôle de l'État dans ce domaine.

Le concept de planification était ainsi mis de l'avant, mais, on l'aura constaté, il signifiait dans l'esprit de la majorité des bibliothécaires une prise en charge par les bibliothèques seulement de la solution à leurs problèmes.

Initiatives des milieux documentaires en matière de concertation

Dans les années qui suivirent, un certain nombre d'initiatives furent prises en vue de favoriser la concertation et la coopération entre les bibliothèques. Citons, entre autres, la création en 1967 du Sous-comité permanent des bibliothèques universitaires à l'intérieur de la CREPUQ; la formation de la Commission des directeurs de bibliothèques de cegep; celle, en 1976, d'un Comité de coordination des bibliothèques gouvernementales; la mise sur pied en 1978 de la Conférence des directeurs des bibliothèques de l'Île de Montréal et, au plan des régions, certaines expériences de coopération entre bibliothèques de diverses catégories ou bibliothèques d'un même type.

Parmi les réalisations d'importance, il convient d'évoquer l'établissement et le développement d'une centrale de catalogage: la Centrale des bibliothèques; la création d'un réseau de télécatalogage en coopération pour les bibliothèques universitaires: Télécat-Unicat; la réciprocité d'accès pour certaines catégories d'utilisateurs aux collections des bibliothèques universitaires membres de la CREPUQ; un service de messagerie établi par les bibliothèques universitaires pour les fins du prêt entre bibliothèques; la parution

et la mise en oeuvre d'un mémoire d'élément de programme concernant le développement des bibliothèques publiques⁷; la publication d'un rapport du Comité ad hoc d'étude des bibliothèques gouvernementales⁸; la mise sur pied en 1976 et les réalisations du Comité de coordination des bibliothèques gouvernementales.

Malgré ces efforts et réussites, plus ou moins marqués, au plan de la coopération, un certain nombre de facteurs allaient amener les bibliothécaires vers le milieu des années 1970, à reprendre, pour l'approfondir, l'approche d'une véritable planification nationale: revirement de la conjoncture économique; évolution accélérée du concept de planification reflétée par les conclusions de la Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives tenue à Paris en septembre 1974; engagements concrets pris par un certain nombre de pays, notamment les États-Unis où l'on mit sur pied, par une loi du Congrès, la National Commission on Libraries and Information Science.

Rencontre sur la bibliothéconomie québécoise

En 1975, lors d'une Rencontre sur la bibliothéconomie québécoise, vingt-cinq invités tentèrent d'établir un diagnostic général de l'état de la bibliothéconomie et des bibliothèques au Québec. D'un commun accord, ces bibliothécaires convinrent de la création dans les meilleurs délais d'un organisme d'étude chargé d'élaborer des modalités propres à établir la coordination de toutes les bibliothèques du Québec. Cet organisme devait avoir comme objectif principal d'étudier:

- l'opportunité d'établir une superstructure au niveau de la bibliothéconomie québécoise;
- la possibilité d'organiser un réseau québécois d'information documentaire;
- l'opportunité et la possibilité d'établir un ou des consortium(s) des services;
- toutes autres questions connexes à la coordination des bibliothèques⁹.

7. Québec, Service des bibliothèques publiques, *Développement d'un réseau de bibliothèques publiques: Mémoire d'élément de programme*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1973, 2 vol.

8. Québec, Assemblée nationale, Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales, *Rapport*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1971, 1 vol.

9. *Rencontre sur la bibliothéconomie québécoise, 29-31 janvier 1975, Lac Beauport, Montréal, Comité d'organisation de la rencontre, 1975, p. 6-7.*

5. Patrick Allen, "La planification du développement des bibliothèques", *Bulletin de l'ACBLF*, vol. 12, no 1 (mars 1966), 3.

6. *Ibid.*

L'organisme envisagé devait porter le nom de "Comité d'étude sur la coordination des bibliothèques" et être rattaché au Conseil des ministres. Malgré des démarches subséquentes faites par l'ASTED auprès du ministre des Affaires culturelles, la proposition demeure sans suite. Ce cheminement, dont les résultats se situèrent surtout au plan d'une plus grande sensibilisation de la profession, marqua tout de même un progrès en ce sens qu'il indiquait un déblocage très évident des milieux professionnels face au rôle majeur de l'Etat dans ce domaine.

Cette Rencontre allait conduire l'ASTED à tenir, en 1976 et 1977, deux congrès sur le sujet, celui de 1976 ayant pour thème "Coordination, coopération et rationalisation: un impératif" et celui de 1977 "La coordination des services documentaires québécois".

Table ronde sur la planification des services documentaires québécois

Consciente de l'importance que le débat sur la question soit porté désormais à un niveau politique, l'ASTED convenait d'organiser, en 1978, une Table ronde sur la planification des services documentaires québécois dont les objectifs étaient:

à obtenir des instances politiques qu'elles prennent l'initiative d'établir, à brève échéance, une politique et des mécanismes pour une planification québécoise des services documentaires.

à sensibiliser les milieux de la documentation et l'ensemble de la population aux avantages d'une telle politique.¹⁰

Cette Rencontre regroupant quelques spécialistes québécois et des experts étrangers devait aussi inclure cinq ministres du gouvernement du Québec qui y avaient été invités. De fait, deux ministres y assistèrent: le ministre d'Etat au Développement culturel et le ministre des Communications, les ministres des Affaires culturelles, des Affaires sociales et de l'Education ayant délégué de proches collaborateurs.

Avant de faire état des résultats de cette démarche majeure de l'ASTED, il serait opportun de faire ressortir les éléments de l'argumentation figurant dans les documents de base déposés à cette Table.

Argumentation contenue dans les documents élaborés pour la Table ronde

Le Québec, qui "n'est pas un désert au plan de la documentation", compte au moins trente millions de documents dans ses services documentaires dont le budget annuel de fonctionnement représente plus de cent millions de dollars, y compris plus de vingt millions pour le seul achat de la documentation. Par ailleurs, le nombre des services d'information documentaire s'établit à environ deux mille.

Pour des raisons qui tiennent au cloisonnement des bibliothèques et à l'absence d'une coopération efficace, l'acquisition multipliée de certaines collections par les bibliothèques empêche d'acquérir pour l'ensemble du Québec une très bonne part de la production mondiale pertinente. Le même traitement catalographique, répété dans les bibliothèques pour les mêmes documents, représente des sommes considérables qui pourraient être utilisées, entre autres, pour améliorer l'accessibilité généralisée à l'information documentaire.

Le citoyen, pour sa part, "subit, plus qu'il ne choisit, les services d'information documentaire que les spécialistes en la matière lui offrent..."¹¹ En tant qu'utilisateur, "il est catégorisé selon son âge, ce qui est sans doute raisonnable; selon le moment de la journée ou la saison de l'année, ce qui l'est certainement moins; selon le niveau intellectuel qu'on lui a attribué pour la vie à cause de l'absence de diplômes, ce qui est odieux"¹². Dans les faits, "pour chaque citoyen, il y a cinq unités documentaires, dont quatre deviennent intouchables dès qu'on cesse de fréquenter une institution d'enseignement"¹³. Ainsi, "le citoyen privilégié est déjà bien pourvu en information et le devient encore plus. Le citoyen ordinaire, qui aurait le plus besoin d'information, végète dans son ignorance"¹⁴.

Face à une telle situation et "convaincus que la bonne volonté, la compétence et l'initiative de certains groupes ne suffisent plus"¹⁵, les bibliothécaires québécois considèrent l'intervention de l'Etat nécessaire, intervention qui seule pourrait aboutir à la mise sur pied d'un réseau unifié d'information documentaire en vue d'assurer une égalité souhaitable d'accès à

10. Extrait du dossier remis aux participants: ASTED, *Table ronde sur la planification des services documentaires québécois*, 4 mai 1978, Montréal, ASTED, 1978, passim.

11. *Ibid.*

12. *Ibid.*

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

l'information documentaire pour chaque citoyen. Une telle intervention de l'Etat va dans le sens des recommandations de l'Unesco suite à la tenue de la conférence intergouvernementale sur la planification tenue en 1974 et des orientations adoptées par divers pays et exprimées à la Table ronde par les experts étrangers Alphonse F. Trezza (Etats-Unis), Marris Matza (Venezuela) et Carlos Victor Penna (Etats-Unis).

Résultats obtenus

La Table ronde eut donc lieu le 4 mai 1978. Au nom du gouvernement, le ministre d'Etat au Développement culturel remercia les bibliothécaires québécois de leur esprit d'initiative. Concernant les objectifs mêmes de la Table ronde, et notamment l'obtention "des instances politiques qu'elles prennent l'initiative d'établir, à brève échéance, une politique et des mécanismes pour une planification québécoise des services documentaires"¹⁶, le ministre, qui ne pouvait évidemment pas communiquer une décision immédiate, déclara cependant ce qui suit:

il reste que nous ne pouvons pas déléguer à d'autres notre responsabilité. Il faut que nous la prenions nous-mêmes et nous serons obligés de revoir vos travaux et de les étudier avec l'analyse d'information plus exhaustive afin que nous puissions prendre cette décision que vous souhaitez dans les plus brefs délais possibles. Je peux vous assurer tout de suite que nous avons l'intention de prendre cette décision dans l'année qui vient . . .¹⁷

Puis, le ministre reconnaissait que cet objectif d'accessibilité à l'information en fonction d'un développement social, culturel, économique et politique, devient de plus en plus essentiel et . . . seul l'Etat, au nom de la collectivité, peut véritablement l'assumer.¹⁸

En octobre de la même année, le ministre des Affaires culturelles faisait part au congrès annuel de l'ASTED qu'il entendait soumettre sous peu au ministre d'Etat au Développement culturel un mémoire ayant comme recommandation principale "la création par voie législative d'un organisme autonome chargé de la planification et de la coordination des ressources documentaires au Québec"¹⁹.

Le mémoire évoqué plus haut fut effectivement déposé auprès du ministre d'Etat au Développement culturel; cependant il ne fut pas présenté à la table du Comité ministériel permanent du développement culturel.

Le bilan de l'intervention de l'ASTED auprès des autorités gouvernementales reste à établir. Il est permis toutefois de reconnaître que cette démarche aura contribué à sensibiliser l'Etat à un certain nombre de problèmes et à obtenir de ce dernier, par le biais du ministre d'Etat au Développement culturel, l'expression d'une volonté politique d'intervention dans ce dossier.

Une intervention sectorielle de l'Etat

La même année où se tenait la Table ronde, des travaux importants à l'échelon gouvernemental étaient en cours en vue de définir une politique québécoise de la recherche scientifique. Ces travaux allaient se concrétiser par la publication, en 1979, par le ministre d'Etat au Développement culturel, du Livre vert *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*²⁰, et, suite à une vaste consultation entreprise autour de ce document, par la publication de *Un projet collectif. Enoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*²¹. Dans ce dernier document, l'Etat s'engageait à promouvoir le développement de l'information scientifique et technique (I.S.T.):

- en créant, auprès du Conseil de la politique scientifique, une commission de l'information scientifique et technique;
- en consolidant les systèmes existants et en appuyant des initiatives nouvelles répondant à des besoins spécifiques;
- en confiant à un organisme le mandat de colliger et de diffuser l'I.S.T. produite au Québec ou concernant le Québec;
- en réaménageant les structures de coordination et de diffusion de l'I.S.T. gouvernementale²².

15. *Ibid.*

16. *Vers une planification des services québécois d'information documentaire. Textes déposés lors de la Table ronde, 5 mai 1978, Présentés par Jean-Rémi Brault, Montréal, ASTED, 1979, p. 81.*

17. *Ibid.*

18. *Ibid.*

19. *Ibid.* p. 82.

20. Québec, Ministre d'Etat au Développement culturel, *Pour une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, Editeur officiel du Québec, 1979, 222 p.

21. Québec, Ministère d'Etat au Développement culturel. *Un projet collectif. Enoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en oeuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*, Québec, Editeur officiel du Québec, 1980, 106 p.

22. *Ibid.* p. 47.

De fait, en 1980, par le décret 3859-80 modifiant le mandat du Conseil de la politique scientifique du Québec, le gouvernement du Québec instaurait, rattachée à ce Conseil, une Commission de l'information scientifique et technique "ayant pour mandat de donner des avis au Conseil sur toute question relative au domaine de l'I.S.T. et, en particulier, sur les mesures visant à stimuler divers organismes engagés dans le développement ou la diffusion de l'information scientifique et technique".

Cette initiative, toute sectorielle qu'elle soit, peut être considérée comme l'une des résultantes des démarches entreprises par la profession en général auprès de l'Etat québécois lors de la Table ronde.

Bilan et prospective

On l'aura constaté, le vécu québécois témoigne, tout comme celui de nombreux pays, d'un long cheminement dont l'aboutissant aura été la pression exercée sur l'Etat pour qu'il assume l'initiative d'établir une planification nationale, en concertation avec les milieux professionnels.

L'acquis de cette Table ronde ne peut être évalué uniquement en terme d'actions concrètes posées depuis par l'Etat. Les documents qui y furent déposés témoignent d'un tournant dans l'évolution de la pensée des membres de la profession; ils auront contribué de plus à sensibiliser davantage le Gouvernement du Québec face à l'importance de son rôle en matière de planification nationale.

Le contexte économique difficile que traverse le Québec (tout comme d'autres nations) pose aux milieux documentaires des défis de taille qui pourront difficilement être relevés sans planification nationale.

Les milieux de la documentation doivent poursuivre leurs interventions auprès de l'Etat, mais cette fois peut-être en soumettant, suite à une large consultation auprès de la profession, des propositions précises concernant les objectifs d'une telle planification, ses champs majeurs d'intervention ainsi que les modalités concrètes d'une action participative entre l'Etat et les organismes concernés de la profession.

**Corporation
des bibliothécaires
professionnels
du Québec**

**360, rue Le Moyne
Montréal H2Y 1Y3
514/845-3327**

AU NOM DES MEMBRES

DE LA

CORPORATION DES BIBLIOTHÉCAIRES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

JE SOUHAITE LA BIENVENUE

À TOUS LES DÉLÉGUÉS PARTICIPANT

À LA 48^e CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'IFLA

ET OFFRE A L'ASTED,

HÔTE DE CETTE CONFÉRENCE

NOS MEILLEURS VOEUX DE FRANC SUCCÈS

Le président de la Corporation,



Paul-Emile Filion, s.j., bibl. prof.